

### Durée

1 jour – 7 heures

### Tarif

440 € HT

### Objectifs

Maîtriser les compétences essentielles en HSE qui peuvent être abordées avec le CHSCT.

Réactualiser ses connaissances des missions réglementaires du CHSCT.

### Public

Président du CHSCT

### Prérequis

Connaissance minimale des fondamentaux du président du CHSCT.

### Effectif

2 à 8 personnes

### Méthodes et moyens pédagogiques

Alternance de théories et de pratiques. Exercices et études de cas basés sur des situations réelles et sur une lecture des jurisprudences.

Guide du président du CHSCT .

### Suivi et évaluation des acquis

Contrôle des connaissances et des acquis de la formation.

Attestation des acquis de formation.

### Lieux et dates

Voir catalogue

### Pour aller plus loin

Nous contacter pour définir un parcours de compétences adapté à vos besoins.

Formation intra-entreprise : nous contacter.

## Contenu

### 1 - RÉACTUALISER SES CONNAISSANCES DES MISSIONS RÉGLEMENTAIRES DU CHSCT

- Réglementation française et européenne
- La mise en place du CHSCT : conditions, modalités
- Les missions du CHSCT
- Fonctionnement du CHSCT : réunions, expertises, moyens, ...

### 2 - MAÎTRISER LES COMPÉTENCES ESSENTIELLES EN HSE ABORDÉES EN CHSCT

- **Rapports annuels et règlement intérieur**
  - Contenu du bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail.
  - Contenu du programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.
  - Contenu du règlement intérieur.
- **Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)**
  - Obligations légales.
  - Evaluation des risques: étapes, méthodes, exemples concrets.
  - Etude des familles de risques les plus courantes.
  - Risques particuliers : RPS, TMS.
  - Pénibilité : évaluation des facteurs légaux et création des annexes du DUERP.
  - Cas d'étude : pratique d'une évaluation des risques.
- **Accidents et maladies professionnelles**
  - Enquête des accidents et des incidents.
  - Maladies professionnelles et inaptitudes.
  - Cas particuliers : tentative de suicide, harcèlement, poly-accidenté.
  - Cas d'étude : pratique d'une analyse d'accident.
- **Environnement**
  - Données minimales à prendre en compte dans les prérogatives du CHSCT.

Réf. : SFOR10-03 – Rév. Sept 2016